

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
-reconnue d'utilité publique-

POLITIQUE GÉNÉRALE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DES MEMBRES, ADHÉRENTS ET DONATEURS DE L'ASSOCIATION APAJH CORRÈZE

Dernière mise à jour : 05 novembre 2019

L'APAJH CORRÈZE est soucieuse de la protection des données personnelles. Elle s'engage à assurer le meilleur niveau de protection à vos données personnelles en conformité avec les réglementations européennes et françaises qui lui sont applicables en matière de protection des données personnelles.

Pour toute information sur la protection des données personnelles, vous pouvez également consulter le site de la Commission Informatique et Liberté <https://www.cnil.fr>

QUI EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DE MES DONNÉES PERSONNELLES ?

Le responsable de traitement est l'APAJH CORRÈZE qui définit pour quel usage et comment vos données personnelles sont utilisées.

Les données personnelles collectées sont traitées conjointement par les établissements sous gestion APAJH CORRÈZE, cités ci-après :

- ESAT
- IN'EA
- SESSAD

Adresse :
APAJH CORRÈZE
SIÈGE SOCIAL
24 avenue Louis Pons
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. 05.55.17.90.28

Page 1/9

Standard unique : 05.55.17.90.28

SESSAD
Service d'Éducation Spécialisée
et de Soins À Domicile
26 avenue Louis Pons
19100 BRIVE LA GAILLARDE
sessad@apajh19.org

inea
INsersion Emploi Accompagné
24 boulevard Général Koenig
19100 BRIVE LA GAILLARDE
contactinea@apajh19.org

ESAT
Établissement et Service d'Aide par le Travail
Les ateliers du Puy Grand et de la Vézère
Bel Aspect
19450 CHAMBOULIVE
esat@apajh19.org
Auger
19240 SAINT VIANCE

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES (FINALITÉS)

Le traitement peut avoir tout ou partie des finalités suivantes :

- gestion administrative des membres et donateurs (gestion des cotisations, conformément aux dispositions statutaires),
- établissement d'états statistiques ou de listes de membres ou de contacts (bulletins, convocations, journaux). Lorsque ces listes sont sélectives, les critères retenus doivent être objectifs et se fonder uniquement sur des caractéristiques qui correspondent à l'objet statutaire de l'association,
- établissement des annuaires de membres, y compris lorsque ceux-ci sont mis à la disposition du public sur Internet,
- réalisation par tout moyen de communication des opérations relatives à des actions de prospection auprès des membres, donateurs et prospects.

DONNÉES PERSONNELLES CONCERNÉES

Dans le cadre de nos activités, nous devons traiter les données à caractère personnel suivantes :

- identité : nom, prénoms, sexe, date de naissance, adresse, numéros de téléphone (fixe et mobile) et de télécopie, adresse de courrier électronique,
- identité bancaire pour la gestion des dons,
- vie associative : état des cotisations, position vis à vis de l'association, informations strictement liées à l'objet statutaire de l'association,
- données de connexion (date, heure, adresse IP Internet de l'ordinateur du visiteur, page consultée) aux seules fins statistiques d'estimation de la fréquentation du site.

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Jusqu'à la démission ou la radiation, sauf accord exprès de l'intéressé.

S'agissant des donateurs ou adhérents, elles ne doivent pas être conservées au delà de deux sollicitations restées infructueuses.

Concernant les pièces d'identité :

En cas d'exercice du droit d'accès ou de rectification, les données relatives aux pièces d'identité sont conservées pendant le délai prévu à l'article 9 du code de procédure pénale (soit un an). En cas d'exercice du droit d'opposition, ces données peuvent être archivées pendant le délai de prescription prévu à l'article 8 du code de procédure pénale (soit trois ans).

Les éléments du bulletin d'adhésion sont donc conservés 3 ans et les reçus fiscaux 10 ans.

Concernant la gestion des listes d'opposition à recevoir de la prospection :

Lorsqu'une personne exerce son droit d'opposition à recevoir de la prospection auprès d'un responsable de traitement, les informations permettant de prendre en compte son droit d'opposition sont conservées au minimum trois ans à compter de l'exercice du droit d'opposition. Ces données ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que la gestion du droit d'opposition et seules les données nécessaires à la prise en compte du droit d'opposition doivent être conservées (par exemple, l'adresse électronique).

Concernant les statistiques de mesure d'audience :

Les informations stockées dans le terminal des utilisateurs (ex : cookies), ou tout autre élément utilisé pour identifier les utilisateurs et permettant leur traçabilité, ne sont pas conservées au-delà de treize mois. Les nouvelles visites ne doivent pas prolonger la durée de vie de ces informations.

Les données de fréquentation brutes associant un identifiant ne sont pas conservées plus de treize mois.

Au-delà de ce délai, les données sont soit supprimées, soit anonymisées.

DESTINATAIRES DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans la limite de leurs attributions respectives, peuvent avoir accès aux données personnelles :

- personnes statutairement responsables de la gestion de l'association APAJH CORRÈZE,
- personnes statutairement responsables de la gestion de la Fédération des APAJH,
- services chargés de l'administration et de la gestion des membres,

- éventuellement les organismes gérant les systèmes d'assurance et de prévoyance, applicables aux activités de l'association.

Sous certaines conditions :

- diffusion sous la forme d'un annuaire,
- cession, location ou échange à des fins de prospection, à l'exclusion d'opérations de prospection politique,
- le personnel habilité des sous-traitants dès lors que le contrat signé entre les sous-traitants et le responsable du traitement fait mention des obligations incombant aux sous-traitants en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données (article 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée) et précise notamment les objectifs de sécurité devant être atteints.

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

L'APAJH CORRÈZE prend toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données à caractère personnel, et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

L'APAJH CORRÈZE s'assure que :

- toute transmission d'information via un canal de communication non sécurisé, par exemple Internet, s'accompagne de mesures adéquates permettant de garantir la confidentialité des données échangées, telles qu'un chiffrement des données,
- les personnes habilitées disposant d'un accès aux données doivent s'authentifier avant tout accès à des données à caractère personnel, au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels respectant les recommandations de la CNIL et de l'ANSSI, ou par tout autre moyen d'authentification garantissant au moins le même niveau de sécurité,
- un mécanisme de gestion des habilitations est mis en œuvre et régulièrement mis à jour pour garantir que les personnes habilitées n'ont accès qu'aux seules données effectivement nécessaires à la réalisation de leurs missions. Le responsable de traitement doit définir et formaliser une procédure permettant de garantir la bonne mise à jour des habilitations,
- des mécanismes de traitement automatique garantissent que les données à caractère personnel seront systématiquement supprimées, à l'issue de

leur durée de conservation, ou feront l'objet d'une procédure d'anonymisation rendant impossible toute identification ultérieure des personnes concernées,

- les accès à l'application font l'objet d'une traçabilité afin de permettre la détection d'éventuelles tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes. Les accès aux données considérées comme sensibles, au regard de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, doivent quant à eux être spécifiquement tracés en incluant un horodatage, l'identifiant de l'utilisateur, ainsi que l'identification des données concernées, et ceci pour les accès en consultation, modification ou suppression. Les données de journalisation doivent être conservées pendant une durée de six mois glissants à compter de leur enregistrement, puis détruites.

Concernant les mécanismes d'anonymisation, l'APA JH CORRÈZE s'assure que les statistiques produites ne permettent aucune identification, même indirecte, des personnes concernées.

L'usage d'outils ou de logiciels développés par des tiers dans le cadre de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel reste sous la responsabilité du responsable de traitement, ainsi, l'APA JH CORRÈZE vérifie que ces outils ou logiciels respectent les obligations que la loi met à sa charge.

Enfin, l'APA JH CORRÈZE conserve la responsabilité des données à caractère personnel communiquées ou gérées par ses sous-traitants. Le contrat établi entre les parties mentionne les obligations incombant au sous-traitant en matière de préservation de la sécurité et de la confidentialité des données et prévoit que le sous-traitant ne peut agir que sur instructions du responsable de traitement.

TRANSFERTS DES DONNÉES HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Il n'y a pas de transfert de données hors UE.

INFORMATION DES PERSONNES ET RESPECT DES DROITS "INFORMATIQUE ET LIBERTÉS"

Les droits en tant que personne concernée

Outre le droit de révoquer les autorisations émises envers nous, les personnes concernées jouissent des droits supplémentaires suivants à condition que les conditions préalables légales soient remplies :

- droit à l'information quant aux données à caractère personnel

- enregistrées par nos soins à l'article 15 RGPD,
- droit à la rectification de données incorrectes ou le droit d'obtenir que les données incomplètes soient complétées conformément à l'article 16 RGPD,
 - droit à la suppression des données enregistrées par nos soins conformément à l'article 17 RGPD,
 - droit à la limitation du traitement des données conformément à l'article 18 RGPD,
 - droit à la portabilité des données conformément à l'article 20 RGPD,
 - droit d'opposition selon l'article 21 RGPD,
 - droit de définir des directives générales ou particulières relatives au sort des données après le décès...

Droit à l'information conformément à l'article 15 RGPD

Conformément à l'article 15, alinéa 1 RGPD, la personne concernée a le droit d'obtenir gratuitement sur demande des informations au sujet des données à caractère personnel enregistrées à son sujet par nos soins. Cela englobe en particulier :

- les fins auxquelles les données à caractère personnel sont traitées,
- les catégories de données à caractère personnel traitées,
- les destinataires responsables. les catégories de destinataires auprès desquels/desquelles les données à caractère personnel ont été divulguées ou vont être divulguées,
- la durée de conservation prévue des données à caractère personnel ou, dans l'hypothèse où des indications concrètes à ce sujet s'avèrent impossibles, les critères de détermination de la durée de conservation,
- l'existence du droit de rectification ou de suppression des données à caractère personnel, un droit à la limitation du traitement par le responsable ou un droit d'opposition à l'encontre de ce traitement,
- l'existence d'un droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle,
- l'ensemble des informations disponibles quant à l'origine des données, lorsque les données à caractère personnel ne sont pas prélevées auprès de la personne concernée,
- l'existence d'une prise de décision automatisée avec profilage conformément à l'article 22, alinéas 1 et 4 RGPD et, au moins dans ces cas, des informations pertinentes quant à la logique impliquée, à la portée et aux répercussions convoitées d'un tel traitement pour la personne concernée.

Dans l'hypothèse où des données à caractère personnel sont transmises à des pays tiers ou à une organisation internationale, vous bénéficiez du droit d'être

informé quant aux garanties appropriées conformément à l'article 46 RGPD, en lien avec la transmission.

Droit de rectification conformément à l'article 16 RGPD

Les personnes concernées ont le droit d'exiger de notre part la rectification immédiate des données à caractère personnel incorrectes. En tenant compte des finalités du traitement, elles bénéficient du droit de faire compléter les données à caractère personnel erronées ou manquantes, y compris au moyen d'une déclaration complémentaire.

Droit à la suppression conformément à l'article 17 RGPD

Les personnes concernées jouissent du droit d'exiger de notre part la suppression immédiate des données à caractère personnel les concernant, pour autant que l'un des motifs suivants existe :

- les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées par ailleurs,
- le consentement est révoqué, sur lequel le traitement conformément à l'article 6, alinéa 1, lettre a) ou à l'Article 9, alinéa 2, lettre a) RGPD reposait et tout autre fondement juridique sous-jacent au traitement fait défaut,
- les personnes concernées s'opposent au traitement conformément à l'article 21, alinéa 1 ou alinéa 2 RGPD et, dans le cas de l'article 21, alinéa 1 RGPD, aucun motif légitime prioritaire en vue du traitement n'existe,
- les données à caractère personnel ont été traitées de façon illégale,
- la suppression des données à caractère personnel est nécessaire afin d'honorer une obligation juridique,
- les données à caractère personnel ont été collectées en lien avec les services proposés de la société d'information conformément à l'article 8, alinéa 1 RGPD.

Dans la mesure où nous avons rendu les données à caractère personnel publiques et sommes tenus de les supprimer, nous adoptons, en tenant compte de la technologie disponible et des coûts d'implémentation, des mesures ad hoc afin d'informer les tiers qui traitent vos données de ce que vous souhaitez également qu'ils suppriment l'ensemble des liens avec lesdites données à caractère personnel ou avec des copies ou reproductions de celles-ci.

Droit à la limitation du traitement conformément à l'article 18 RGPD

Vous bénéficiez du droit d'exiger la limitation du traitement de notre part lorsque l'une des conditions préalables suivantes est vérifiée :

- l'exactitude des données à caractère personnel est contestée,
- le traitement est illégal et les personnes concernées exigent en lieu et place de la suppression la limitation de l'utilisation des données à caractère personnel,
- le responsable n'a pas besoin de conserver plus longtemps les données en vue du traitement, alors que la personne concernée en a quant à elle besoin afin de faire valoir, d'exercer ou de défendre des droits ou, les personnes concernées font opposition au traitement conformément à l'article 21, alinéa 1 RGPD, en attendant de déterminer si les motifs légitimes du responsable prévalent sur ceux de la personne concernée.

Droit à la portabilité des données conformément à l'article 20 RGPD

Les personnes concernées sont en droit d'obtenir sous un format structuré, usuel et permettant une lecture automatisée les données à caractère personnel qui ont été fournies à leur sujet et elles ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable sans entrave de notre part, dans la mesure où :

le traitement se fonde sur un consentement conformément à l'article 6, alinéa 1, lettre a) ou à l'article 9, alinéa 2, lettre a) ou sur un contrat conformément à l'article 6, alinéa 1, lettre b) RGPD et que, le traitement s'opère en ayant recours à un procédé automatisé.

Lorsque vous exercez le droit à la portabilité des données, vous êtes en droit de faire en sorte que nous transmettions directement les données à caractère personnel à un autre responsable, pour autant que cela soit techniquement réalisable.

Droit d'opposition conformément à l'article 21 RGPD

Sous réserve des conditions préalables que l'article 21, alinéa 1 RGPD prévoit, le traitement des données peut faire l'objet d'une opposition pour des motifs tenant à votre situation particulière.

Le droit d'opposition général susmentionné s'applique à l'ensemble des finalités de traitement décrites dans les présentes dispositions relatives à la protection des données, dont le traitement repose sur l'article 6, alinéa 1, lettre f) RGPD. Le RGPD nous impose uniquement de mettre en œuvre une telle opposition

générale à condition que vous fassiez état de motifs revêtant une importance d'ordre supérieur en ce sens, par exemple un risque potentiel pour la vie ou la santé.

À cela s'adjoint la possibilité de s'adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL »), ou au délégué à la protection des données de L'APA JH CORRÈZE.

Interlocuteur pour l'exercice de vos droits relatifs à la protection des données

Pour toute question concernant l'exercice de vos droits liés au traitement de vos données (droits relatifs à la protection des données), vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données par voie électronique en écrivant à <mailto:dpo@apajh19.org> ou par voie postale en lui adressant un courrier au Service protection des données de :

DPO
APA JH CORRÈZE
24 avenue Louis Pons
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Droit de réclamation auprès de l'autorité de contrôle en matière de protection des données

Vous bénéficiez en outre d'un droit permanent d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données en France.

<https://www.cnil.fr>